

REGLEMENT INTERIEUR de L'AMI-RAND CORBEILLES



SAISON 2022

Etabli par le Conseil d'Administration

Conformément aux statuts et en complément, le présent règlement précise les points suivants :

ART. 1: Pour être adhérent, il faut avoir réglé sa cotisation annuelle soit 15 € par adulte.

ART. 2: L'association se dégage de toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu aux randonneurs qui ne se seraient pas acquittés de la cotisation.

ART. 3: Les enfants de moins de 12 ans (adhérents) devront être accompagnés d'un adulte (adhérent) pour randonner.

ART. 4: Les chiens devront être tenus en laisse, seuls les maîtres (adhérents) en assurent la responsabilité.

ART. 5: Chaque randonnée sera encadrée par un ou plusieurs membres du conseil d'administration. Ces personnes sont à votre service pour le bon déroulement des sorties, vous devez respecter leurs directives.

ART. 6: Les randonneurs devront être munis de chaussures adaptées à la marche.

ART. 7: Le bureau se réserve la possibilité de modifier ponctuellement un circuit proposé, en cas d'inaccessibilité du site, conditions météo défavorables, etc.

INFO-PRATIQUES:

Les rendez-vous pour les randonnées programmées sont prévus devant la salle du Colombier.

Pour la bonne organisation, **il est impératif d'être ponctuel** : **départ 8h** pour toutes les sorties (sauf modification prévue au calendrier remis à chaque adhérent).

Un affichage de chaque circuit des randonnées proposées est prévu quelques jours avant la date de chacune d'elles (voir panneau d'affichage au pignon de la salle du Colombier).

Le Conseil d'Administration est composé de treize membres dont six forment le bureau : Michèle GRAVIER (Présidente), Patrick RADIGUET (Vice-Président), Françoise GONON (Secrétaire), Jacques GONON (Secrétaire-Adjoint), Rosemonde DOUMERC (Trésorière), Andrée GARDIA (Trésorière-Adjointe), Membres : Josette BARBARY, Claudine DAREAU, Danielle GILBERT, Jean-Pierre GRAVIER, Christiane LE MAY, Maryse RADIGUET et Danièle VALENTINI.

Pour tous problèmes, questions, suggestions, le bureau se tient à votre disposition pour vous écouter et vous aider si besoin.

Enfin chacun de nous, RANDONNEURS, devra s'attacher à faire de cette association une activité des plus conviviale et durable.

Le Bureau